



## Au feu !

Les exercices d'évacuation ne doivent pas être considérés comme une simple formalité, mais plutôt comme un investissement indispensable dans la sécurité et le bien-être de tous. En pratiquant régulièrement ces exercices, les individus peuvent acquérir les compétences nécessaires pour réagir de manière appropriée en cas d'urgence, ce qui peut faire toute la différence en cas de sinistre. (*Code du Travail : Article R 4227-39*)

**Demande de Devis :**

## Préparation de l'exercice

### Avant d'arriver dans vos locaux (1 semaine avant)

- Prise de contact par téléphone avec l'observateur afin de communiquer sur l'exercice en prévision

### En arrivant le jour de l'exercice

- Repérage de la zone ou bâtiment à évacuer
- Mise en place d'une machine à fumée (si souhaité)
- Mise en place d'une victime (si souhaité)
- Repérage de l'accessibilité et du fonctionnement des outils liés à l'évacuation (BEAS, issues de secours, ...)



Tous les 6 mois !



### Après la réalisation de l'exercice

#### Débriefing avec les différents acteurs de l'évacuation présent

- Durée de l'évacuation
- Points forts / axes d'améliorations

Rédaction d'un rapport d'évacuation par l'observateur sous 15 jours ensuite transmis par PDF

